

Dimanche des Rameaux et de la Passion du Seigneur.

Dimanche 24 mars 2024.



Lauda Jerusalem, Dominum ;
Lauda Deum tuum, Sion.
Hosanna, Hosanna, Hosanna Filio David!

Vendredi 29 mars, les fidèles sont appelés à soutenir la présence chrétienne en Terre Sainte par leurs dons. Dès le XVII^{ème} siècle, le Saint-Siège recommande aux fidèles d'offrir, le jour de la Passion du Seigneur, une aumône en faveur des chrétiens de Palestine et des Lieux Saints. C'est Léon XIII, le 26 décembre 1887, qui établit la collecte obligatoire dans toutes les églises paroissiales de la catholicité.

La collecte de Carême est faite pour nos frères arméniens, par l'Aide à l'Eglise en détresse.



**« Que celui qui reçoit l'enseignement de la Parole fasse une part de tous ses biens en faveur de celui qui l'instruit »
(Galates 6,6).**

Comme vous le savez, **l'Eglise ne vit que de vos dons**, et principalement des quêtes et du denier. Celui-ci, représentant environ 50% des ressources, est en constante diminution depuis 2020, année exceptionnelle due aux confinements pour cause de COVID et aux absences de quêtes : -22% en 2021, -2% en 2022, -6% en 2023...

Pourquoi donner au denier de l'Eglise ?

La contribution est une obligation pour les fidèles, conforme au droit canon (222 §1) : **« Les fidèles sont tenus par obligation de subvenir aux besoins de l'Eglise, afin qu'elle dispose de ce qui est nécessaire au culte divin, aux œuvres d'apostolat et de charité, à l'honnête subsistance de ses ministres. »**

Dans l'Ancien Testament, les croyants versent la dîme (10% de leurs revenus !!!), en action de grâce, **car tous les biens reçus viennent du Seigneur. Notre contribution au denier a donc une dimension spirituelle, qui est essentielle à cet acte.** L'oublier nous attire la colère de Jésus : **« Malheur à vous les pharisiens, qui acquittez la dîme..., et qui délaissez la justice et l'amour de Dieu ! Il fallait pratiquer ceci sans omettre cela »** (Luc 11, 42). Cette dimension spirituelle du don est développée par Saint Paul : **« Si nous avons semé pour vous les biens spirituels, serait-il excessif de récolter les biens matériels ? »** (1 Corinthiens 9, 10-14).

L'important n'est pas le montant du don, mais l'action de donner avec générosité : rappelons-nous de l'émerveillement de Jésus devant l'obole de la veuve au temple (Marc 12,41), qui venait rendre à Dieu ce qu'elle avait reçu de Lui. **Le Denier, c'est cette dîme de la gratitude !**

A quoi sert le denier de l'Eglise ?

Le denier sert en priorité à faire vivre les prêtres, aux salaires des laïcs en mission pour l'Eglise catholique, à la formation des séminaristes, prêtres et laïcs salariés, à l'entretien des bâtiments appartenant à l'Eglise, à la pastorale (animation liturgique, catéchèse, éveil à la foi, aumôneries, visites aux personnes en deuil, isolées ou malades), à l'accueil de ceux qui cheminent vers les sacrements (baptême, confirmation, mariage), aux œuvres de charité...

Combien donner ?

Quel qu'en soit le montant, votre don n'a pas de prix.

Dans notre paroisse le don moyen est de 415 € (420 € en 2021). Mais vous donnez ce que vous pouvez ! 10, 20, 30 ou 50 euros... Il est d'usage de donner l'équivalent de 1 à 2 % de tous ses revenus annuels (salaires, revenus immobiliers, boursiers...). **Si vous êtes imposable, votre don est déductible à 75% jusqu'à 562 €, 66 % au-delà (quand vous donnez 400 €, votre dépense réelle est de 100 €).**

Comment donner ?

Le dépliant vous donne toutes les explications pour contribuer au denier, qui peut être réglé par chèque, par CB via internet, ou mieux, par prélèvement (permettant une répartition de vote don). En « flashant le QR Code » figurant sur les affiches vous pourrez faire votre don avec votre smartphone.

Si vous voulez que votre paroisse puisse vivre pour annoncer au monde que Dieu est Amour, pour former les nouvelles générations, et pour assurer les œuvres de charité, donnez au denier de l'Église.

Soyez tous remerciés pour votre générosité.

SEMAINE SAINTE A SAINT-LOUIS



	MESSES ET OFFICES	CONFESSIONS
Lundi Saint 25 mars	Messe à 18h30	17h30 – 18h20
Mardi Saint 26 mars	Messes à 9h et 18h30	9h45 - 11h et 17h-18h20
Mercredi Saint 27 mars	Messe à 8h <i>Messe chrismale à 18h30 à la cathédrale de Quimper.</i>	Pas de confessions
Jeudi-Saint 28 mars	9h : Laudes et office des lectures. 19h30 : Cène du Seigneur	9h45 – 11h et 17h-18h20
Vendredi-Saint 29 mars	9h : Laudes et office des lectures. 12h15 et 15h : chemin de croix. 19h30 : Office de la Passion.	9h45 – 11h et 17h-18h20
Samedi-Saint 30 mars	9h : Laudes et office des lectures. Rite éphata. 21h : Veillée pascale.	9h45 – 11h et 14h - 16h
Dimanche de Pâques 31 mars	Messe de la Résurrection du Seigneur à 10h 30 et 18h30. Pas de messe à 9h à Saint-Michel	Pas de confessions
Lundi de Pâques 1 ^{er} avril	Messe à 10h	Pas de confessions

ADORATION EUCHARISTIQUE POUR LES VOCATIONS

Interrompue entre jeudi saint 28 mars à minuit et lundi de Pâques 1^{er} avril à 20h.

Chapelle du St Sacrement de St Louis. adoperpbrest@gmail.com